

Commune de FERE-CHAMPENOISE

PROCES VERBAL

de la

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

du 9 MARS 2021

Nombre de conseillers :

En exercice	19
Présents	19
Votants	19

Secrétaire de séance : Lydie DEMALVOISINE

M. le Maire ouvre la séance.

Mme Lydie DEMALVOISINE est désignée secrétaire de séance.

Les délibérations et procès-verbal de la séance du 2 février sont adoptés par 18 voix pour et 1 abstention.

- Prochaines réunions

- Commission Finances le 18/03 à 20h00
- Conseil Municipal le 30/03 à 20h00
- Conseil Municipal le 6/04 à 20h00

M. Le Maire informe le Conseil :

- d'une réflexion de la Préfecture sur la mise en place d'un centre de vaccination à Fère-Champenoise et plus précisément à la maison des associations
- de la nécessité d'acquérir un nouveau véhicule pour le policier municipal. Un devis pour l'achat d'un véhicule de la marque CLIO en 2 places d'un montant de 6500 euros a été remis. Mme POUICINEAU demande si le véhicule de l'épicerie sociale qui est en vente ne conviendrait pas. Il est répondu que ce dernier a été mis en réserve pour le service technique.

- Programme « petites villes de demain »

La Commune de Fère-Champenoise a été retenue comme bénéficiaire du programme « petites villes de demain ». La CCSM sera intégrée au dispositif de par certaines de ses compétences (développement économique, commerces...) qui sont au cœur de la revitalisation de la Commune.

Petites villes de demain vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Cet accompagnement reposera essentiellement sur **trois piliers** : le soutien en ingénierie, des financements sur mesure et l'accès à un réseau grâce au " club Petites Villes de demain".

Notamment, le recrutement d'un chef de projet est financé à hauteur de 75%. Un travail en partenariat avec les communes de Sézanne et de Montmirail, elles-mêmes bénéficiaires du programme sera mis en place.

- Fibre optique

M. BRETON s'interroge sur les avancées de l'installation de la fibre optique à Fère-Champenoise.

M. Le Maire répond que les travaux devraient se terminer au 2^{ème} semestre 2021 mais le risque est que ce délai ne soit pas respecté. Il est noté que les connexions internet sont moins bonnes depuis le début des travaux.

-M. BRETON s'interroge sur le devenir des « cuves Ammoniac ». Il est répondu qu'une vente par VIVESCIA ne fait pas de doute mais la Commune ne dispose d'aucune information à ce sujet.

-M. Le Maire précise que le terrain à proximité immédiate de la station d'épuration a été nettoyé par une entreprise afin de faciliter le travail à venir des bureaux d'études en charge d'étudier le devenir de la station d'épuration (qui pour rappel a fait l'objet d'une mise en demeure de la part de Préfecture pour non-conformité sur plusieurs points).

- Chats errants

M. GEORGELIN fait savoir que l'association ARISTOCHATS 51 a déjà recueilli 24 chats et a procédé à 6 stérilisations (information demandée à l'association suite à un récent rendez-vous).

Il demande s'il ne serait pas possible de bénéficier de services de l'AIMAA d'EPERNAY pour cette problématique. Cette association s'occupe des chiens uniquement.

M. Le Maire ajoute que le fait de nourrir les chats errants ne fait qu'aggraver les choses. Il semble important de communiquer à ce sujet.

Pour qu'un financement de l'association ARISTOCHATS 51 puisse être envisagé, il conviendrait que son siège soit basé à Fère-Champenoise afin d'être certain que les fonds profitent aux animaux de la Commune uniquement.

Mme EGOT suggère qu'une subvention soit versée par la CCSM afin de raisonner en termes de territoire.

M. Le Maire propose le versement d'une subvention en fonction du nombre d'habitants, sur le modèle de la subvention versée à l'AIMAA.

M. BRETON s'inquiète des pigeons qui menacent de plus en plus la salubrité publique, notamment rue Foch. Il est répondu que des réflexions sont en train d'être menées, en partenariat avec VIVESCIA.

M. Le Maire informe du projet de LECLERC d'installer un drive à Fère-Champenoise dans la zone Buisson Savin.

M. BRETON souligne, à propos de la zone Buisson Savin, que des déchets sont régulièrement retrouvés.

M. Le Maire fait un point sur la déviation récemment mise en place suite au risque d'effondrement d'une maison à Connantray-Vaufroy (percutée par un poids-lourd).

M. BRETON suggère que soit diffusé l'arrêté préfectoral récemment publié qui vient réaffirmer l'interdiction de feux. En effet, de nombreux administrés ne respectent toujours pas cette interdiction.

Mme EGOT souhaiterait organiser un rassemblement de voitures anciennes à Fère-Champenoise un dimanche. Pour information, ce type d'événement a été autorisé sur les communes de Gueux et Chouilly malgré les restrictions liées au COVID. Concernant les protocoles COVID du marché du mercredi, il a été décidé de le réduire considérablement à compter du 1^{er} avril prochain.

La séance est levée à 21h45.